

CPTS'O : Compte rendu réunion du Conseil d'Administration du 30/05/2024

Présents :

Vanessa Auroux dès 20h20
Parvine Bardon
Pauline Bouillon en visio
Lysiane Challeix
Anne-Laure Fleuret-Jaumeau
Corinne Letouzé dès 20h45
Francine Saint-Ruf Garnier
Nicole Vinot

Excusé :

Claude Dabir
Cécilia Perrot

Salariées :

Margaux Ducroux
Marie-May Forêt
Sylvie Mathiaud

Invités :

Monsieur Juaneda, Orthoptiste
Madame Marty, Orthophoniste
Christel Massonnat, Psychologue
Nolwenn Poquet, Kinésithérapeute

Début de séance : 20h05

1) Présentation de nouveaux projets par les professionnels de santé à l'initiative de ceux-ci :

Projet action DP2O : Cf. PP de présentation en annexe

Monsieur Juaneda présente le projet d'action qu'il souhaite développer avec la CPTS'O en

partenariat avec la CPAM 45.

M. Juaneda a répondu aux questions des membres du Conseil d'Administration à l'issue de sa présentation :

- quels critères d'exclusion : les enfants avec lunettes et suivis
- quelle durée : 1 année scolaire, reconduite tous les ans

Projet action de prévention dans les crèches : Cf. PP de présentation en annexe

Madame Marty, Orthophoniste, présente le projet d'action de prévention dans les crèches qu'elle souhaite développer avec la CPTS'O.

Actuellement, elle encadre une orthophoniste dans la rédaction d'un mémoire. Elle souhaite s'appuyer sur ce mémoire et les conclusions positives de celui-ci pour développer son action en créant des ateliers sur des thématiques différentes :

- ✓ Ventilation nasale dont la tétine, le pouce, ...
- ✓ Les troubles de l'oralité sensorielle et alimentaire
- ✓ Le développement du langage oral et comment jouer avec son enfant

S'en est suivi un échange avec les membres du Conseil d'Administration qui ont notamment demandé si une prévention buccodentaire était prévue. Elle le sera dans l'atelier ventilation nasale et troubles alimentaires.

Les ateliers d'information seront réalisés auprès de groupes de 5 à 15 personnels des crèches, auprès de 3 à 6 familles maximum, en crèches privées à Orléans accueillant 20 à 25 enfants.

4 crèches seront ciblées dans un premier temps et les Professionnels de Santé, adhérents à la CPTS'O, et installés à proximité des crèches pourront être invités si intéressés par la thématique.

Projet de groupe d'éducation thérapeutique pour des patients souffrant de douleurs chroniques : Cf. PP de présentation en annexe

Christel Massonnat, psychologue, et Nolwenn Poquet, Kinésithérapeute, présentent leur projet de créer des groupes d'éducation thérapeutique sur la douleur chronique qu'elles souhaitent animer :

1 atelier hebdomadaire de 2 heures sur 4 semaines et 1 atelier bilan de 2 heures à distance par groupe

Les membres du Conseil d'Administration précisent que le recrutement est un problème du fait d'un manque d'assiduité des participants mais que cette thématique peut faciliter le recrutement.

Ils souhaitent qu'une participation financière soit demandée aux participants et qu'elle soit intégrée dans le budget prévisionnel sous forme de forfait.

Ils soulignent que dans le projet, les entretiens seront réalisés par les 2 Professionnels de Santé et se posent la question de la pertinence mais s'accordent sur le fait que ce sont des domaines de compétences différents.

Ils font remarquer que les 2 Professionnels de Santé devront être formés à l'ETP et qu'il faut trouver une formation à leur proposer. La recherche de formation est en cours.

Les financements sollicités auprès de la CPTS'O concernent principalement les honoraires des 2 Professionnels de Santé qui assureront l'animation des ateliers d'ETP. Madame Massonnat ayant un statut de salarié, elle ne pourra pas, en l'état, être rémunérée.

Madame Massonnat précise qu'elle se renseigne pour créer sa micro-entreprise.

Il lui est précisé qu'une convention entre son employeur et la CPTS'O peut être établie afin de pouvoir la rémunérer.

Est également abordé les patients atteints de cancer qui sont exclus du dispositif. Il est conseillé de préciser patients avec cancer en évolution et période post cancer.

Mme Poquet précise qu'elle a contacté le centre anti-douleurs qui a répondu qu'ils n'étaient pas intéressés

mais qu'ils pourront adresser des patients.

Délibération du Conseil d'Administration suite à la présentation des 3 nouveaux projets d'actions :

Projet action DP2O : validé à l'unanimité – Pas de financements sollicités auprès de la CPTS'O – partenariat avec le service prévention de la CPAM 45.

Projet action de prévention dans les crèches : questionnaire sur la formation proposée aux personnels des crèches / la formation continue du personnel

Retravailler le projet sur l'aspect formation

Orienter le projet pour les parents, les enfants en y associant les Professionnels de Santé intéressés de la CPTS'O : MG, pédiatres, sage-femme, etc...

Favoriser une recherche de co-financements

Projet ETP douleurs chroniques : accord de principe

Toutefois, le budget est important pour 20 personnes

Proposer aux 2 Professionnels de Santé qui portent le projet de prévoir une participation financière des participants de 10€ par séance

Prévoir un budget prévisionnel avec une montée en charge 20 participants, puis 50 participants, etc...

Favoriser une recherche de co-financements

Rechercher une formation ETP 40 heures niveau 1

2) Compte rendu de Conseil d'Administration du 18 avril 2024 : validé à l'unanimité

3) Présentation d'une candidature suite à la démission de 2 membres du Conseil d'Administration :

Madame Rachel Barthelemy, Docteur en Pharmacie, a posé sa candidature pour intégrer le Conseil d'Administration de la CPTS'O.

Les co-présidentes la recevront le mardi 18 juin 2024 à 11 heures dans les locaux de la CPTS'O.

Après échanges, il est convenu que Nolwenn Poquet, kinésithérapeute, sera sollicitée ainsi que son GT douleurs chroniques afin de proposer qu'un kinésithérapeute intègre le Conseil d'Administration.

Anne-Laure Fleuret-Jaumeau indique vouloir proposer d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'Administration lors des prochaines élections en 2025.

4) Point de situation sur l'organisation de l'Assemblée Générale le 27 juin prochain :

Adresser par mail aux membres de la CPTS'O :

- Le PV de l'AG 2023
- La charte de l'adhérent actualisée
- Le rapport moral et financier

Le choix des goodies se porte sur :

- La gourde : 200 exemplaires à acheter
- Le multi câble informatique : 200 exemplaires à acheter
- Le stylo : 500 exemplaires à acheter

Un exemplaire de chaque sera remis aux adhérents et invités lors de l'AG

Les animations :

- Musicale : 3 musiciens / musique classique / 1500 € pour la soirée
- Yoga du rire : 3 interventions au cours de la soirée / 891,68 € + frais d'hébergement pour une nuit, soit 970,58 €
- Tombola : différents lots en lien avec le bien être : montant alloué 500 €

Anne-Laure Fleuret-Jaumeau suggère que le premier lot soit un repas pour 2 au restaurant La table à Ardon (à côté du golf) et le 2^{ème} lot 1 heure au SPA d'Ardon (à côté du golf)

5) Questions diverses :

Muriel Chéradame a adressé sa lettre de démission aux co-présidentes.

Sylvie Mathiaud précise que dans le courrier de convocation pour assister aux Bureaux ou aux Conseil d'Administration, il n'est pas prévu, en cas d'absence d'un membre, de donner un pouvoir pour être représenté. Elle présente un document type « pouvoir de représentation » où l'adresse indiquée devra être modifiée (6Rue du Brésil 45000 Orléans)

Sylvie Mathiaud indique qu'Ana, stagiaire en communication, cherche une alternance à la rentrée de septembre.

Après accord des membres du Bureau, il est précisé aux membres du Conseil d'Administration qu'il a été proposé à Ana de faire son alternance au sein de la CPTS'O.

Nous sommes en attente de sa réponse.

Pour le site Internet, il va être nécessaire de faire une photo de groupe des élus et des salariées. Pour cela, Sylvie Mathiaud demandera ses disponibilités à Natalia, photographe, et reviendra vers les élus pour finaliser une date, un horaire et un lieu.

Sylvie Mathiaud précise le montant des ACI 2024/2025 reçu par mail ce jour : 537 735 €

Pour information,

Montant corrigé le 5 juin 2024 par la CPAM 45, par suite d'une erreur de saisie, et s'élevant à 544 555 €.

Fin de séance : 23h00

Compte rendu validé en Conseil d'Administration le 26 septembre 2024

Pour :

Contre :

Abstention :

~~Le secrétaire et le secrétaire adjoint : absent lors de ce Conseil d'Administration~~

La coprésidence